

cottage du boulevard Richard-Wallace qu'il va quitter aujourd'hui pour rentrer à Paris. L'honorable écrivain connaissait, quand nous nous sommes présentés chez lui, la fin tragique de son collaborateur et ami, il en était profondément affecté.

— Les causes du suicide de Crémieux, mais à vrai dire, je ne les connais point. J'arrive de Saint-Jean-de-Luz et ma foi, il y a plus d'un mois que je n'avais vu ce pauvre Crémieux.

Pourquoi s'est-il tué ?

Doit-on attribuer son suicide à ce malheureux état de tristesse qui ne l'a pas quitté depuis une chute de cheval qu'il fit il y a quelque vingt ans et qui s'était encore aggravée lorsqu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui le minait ?

Très probablement.

Je viens de voir quelques-uns de ses amis qui l'avaient aperçu dimanche aux courses et que ce semaine aux Variétés ; ils n'avaient, m'ont-ils dit, rien remarqué en lui de particulier.

On le savait triste, morose, lui l'auteur si gai (n'est-ce pas, il est vrai, presque toujours ainsi, le rire, la gaieté à l'extérieur, au dedans... hélas !), on ne s'étonnait d'aucune de ses fantaisies, de ses boutades, de son amour de la solitude.

On me racontait, il y a peu d'instants, que sa détermination devait être attribuée à des pertes d'argent qu'il aurait faites ces temps derniers.

Cela n'est pas possible.

Crémieux était riche, même très riche et, de plus, un homme au caractère éminemment droit et loyal qui, très certainement, ne se serait pas laissé entraîner au jeu de la spéculation et de l'agio.

Je ne comprends pas comment on a pu faire courir ce bruit.

— Ne pourriez-vous pas, mon cher maître, me raconter quelque souvenir de collaboration.

— Des souvenirs de collaboration... Je vous dirai que pour l'instant, je n'en ai pas beaucoup présents à la mémoire.

Nous avons en quelque sorte débuté ensemble dans un petit théâtre des Champs-Élysées qu'on appelait les Bouffes-Parisiens dont l'emplacement, au coin de la rue du Cirque, est actuellement occupé par un panorama. C'est là qu'il vit Offenbach et qu'ils commencèrent à travailler ensemble.

Crémieux était le plus aimable et le plus agréable collaborateur qu'on puisse trouver, se rangeant très rapidement à votre avis s'il était juste ; la discussion était toujours avec lui des plus faciles.

Je regrette vivement cet excellent ami et ce brave cœur.

ont balayé la devanture garnie de montres et de bijoux.

Le hauteur des eaux a été, dans certains endroits, de soixante-quinze centimètres à un mètre.

La plupart des magasins des bas quartiers ont été envahis ; tous les sous-sols ont été inondés. Des voitures et leurs attelages ont failli être emportés.

L'orage a causé de grands dégâts dans la banlieue traversée par le ruisseau du Jarret ; deux ponts ont été emportés, les campagnes riveraines sont inondées, il y a de nombreux éboulements.

Un conducteur de tramway a été blessé par la foudre.

Le bruit court qu'au village de La Rose un attelage a été entraîné par les eaux, le conducteur serait noyé.

Le ruisseau du Jarret charrie une grande quantité d'épaves ; la population riveraine est atterrée.

Marseille, 1^{er} octobre.

Un nouveau pont sur le ruisseau du Jarret menace de s'écrouler. On signale des éboulements de maisons et de murs sur plusieurs points. Il y a eu de nombreux actes de dévouement ; les gardiens de la paix et les pompiers sont admirables.

Le temps est toujours menaçant.

L'ASSASSIN PLISTA

Paris, 1^{er} octobre.

M. Espinas, juge d'instruction, a procédé ce matin à l'interrogatoire de Virgile Plista, l'assassin de Fontenay-sous-Bois, et de sa maîtresse Gabrielle Leblanc, dite Morel.

Dans cet interrogatoire, Plista a manifesté une extrême violence : « La torture, a-t-il dit, avait été abolie, mais vous la rétablissez et vous n'avez pas le droit de m'interroger sur mon passé. Vous ne devez m'interroger que sur le crime dont je suis accusé. »

« Eh bien, voilà ce qui s'est passé : depuis deux jours je couchais dans le poulailler dépendant de la maison de mon oncle ; j'étais absolument accablé par la misère. Le troisième jour, Mlle Molles, domestique de la maison, est venue me trouver et m'a demandé ce que je faisais là. Je lui ai répondu : Mon oncle est-il de retour ? »

« Mlle Molles m'a dit : Oui. Alors je me suis précipité sur elle sans motif, je lui ai serré la gorge, et comme elle criait, j'ai serré plus fort. Elle est morte étranglée. »

« C'est seulement après sa mort que l'idée du vol m'est venue. »

Virgile Plista continue de vouloir innocenter Gabrielle Leblanc, sa maîtresse. Ce soir, il sera transféré à Mazas.

Départements

RHÔNE

Villefranche. — Réunion. — La réunion générale de la société d'horticulture de Villefranche aura lieu aujourd'hui dimanche, à deux heures du soir, salle des conférences.

Incendie. — Un incendie paraissant accidentel, a consumé un bâtiment servant d'écurie et de fenil, et qui appartenait au sieur Chetail, propriétaire à Cours, hameau du Clapier.

Les pertes, qui sont assurées, sont évaluées à 2.500 fr.

Vol. — Un vol de 300 kilos de vendanges estimées 100 fr., a été commis dans une vigne appartenant à M. Auguste Auzagne, propriétaire au Perron.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Un vol de 35 francs a été commis au préjudice du sieur Étienne Guérrier, fermier à Saint-Georges-de-Reneins, lieu du Sauvage.

Une enquête est ouverte.

Tarare. — Rentrée des classes. — La rentrée des élèves dans toutes les écoles communales de la ville aura lieu demain, lundi 3 octobre, à 8 heures du matin. Les réparations des bâtiments de l'école de la rue Radisson sont terminées, les parents pourront y envoyer leurs enfants, dès demain, jour de l'ouverture des classes.

Adjudication. — Samedi 8 octobre, à 14 heures du matin, aura lieu l'adjudication au rabais des travaux publics par soumission cachetée, des fournitures de matériaux d'empièvement pour l'entretien des rues, quais et places de la ville de Tarare.

Le montant du devis est de 3 620 fr. 20.

Loire

Rives-de-Gier. — Accident. — Le nommé Antoine Cumet, âgé de 77 ans, propriétaire à Saint-Joseph, a été victime d'un grave accident qui pourrait bien avoir des suites fâcheuses, vu son grand âge.

Venant à Rive-de-Gier, avec un char à bœufs, il passa par Vernes lorsque, arrivé à un tournant de la route, le char versa, entraînant son propriétaire et son conducteur.

Relevé en toute hâte, il a été conduit chez un de ses parents demeurant dans notre ville, où il a reçu les soins du docteur Schafflin qui a reconnu une fracture de côtes et une lésion du poulmon.

Ronne. — Suicide. — La femme Carra, âgée de 48 ans, marchande ambulante, demeurant rue du Moulin à Vent, s'est suicidée hier, dans son domicile, à l'aide de charbon de bois.

Le suicide a été découvert hier soir par le nommé Félix Biant, voisin de cette femme. Après les constatations faites par M. Lacour, commissaire de police, assisté du docteur Bertrand, le corps a été, en l'absence de son mari, transporté à l'hospice.

Accident. — Hier, vers 4 heures du soir, le nommé Jean Tremblois, âgé de 24 ans, apprenti chez MM. D. J. J. Vachez, place Saint-Louis, a eu la main droite prise dans le cylindre, les chairs ont été broyées, mais aucun doigt n'a été coupé.

Le blessé a reçu aussitôt les soins du docteur Chevalier.

Firminy. — Accident dans une usine. — Ce matin, vers 7 heures 1/2, le nommé Victor-Simon Reinbucher, 36 ans, ouvrier à l'usine Fayard, au Chambon-Feuillat, a été grièvement blessé par une meule qui a éclaté, le malheureux a été projeté contre une cloison de l'usine qu'il a traversée.

Transporté au domicile de son patron il y a reçu les premiers soins en attendant l'arrivée d'un médecin.

Une enquête est ouverte sur les causes de l'accident.

AIN

Tenay. — Conseil municipal. — Le conseil municipal, réuni hier extraordinairement :

1^o Voté l'acceptation de deux actes portant cession de parcelles de terrain par la compagnie P. L. M. à M. Buft, André, pour l'assiette du chemin vicinal n° 3, de Tenay à Blomb.

2^o Décidé que la coupe de Malix restée invendue aux adjudications générales du 9 septembre dernier à Bourg, serait remise en vente à la mairie de Tenay sur la mise à prix de 300 francs.

3^o Sont nommés membres de la commission de statistique agricole décennale : MM. Joseph Grillet, Irénée Dipey, F. Soland, F. Reverdy, et Claude Lempereur.

4^o La commission des travaux ayant émis un avis favorable à l'éclairage électrique du chemin de Malix, le conseil municipal a adopté les conclusions de cette commission.

La proposition suivante a été acceptée : Le conseil municipal paiera désormais les trois lampes payées jusqu'à ce jour par M. Varnery, industriel à Tenay, et M. Varnery fera éclairer à ses frais le chemin de Malix.

Le conseil municipal a voté l'établissement de trois lampes nouvelles : la première vers le pont de la gare, la deuxième au quartier du Genod et la troisième au nouveau quartier de la Guinguette. M. le maire a reçu, au milieu de la séance, une dépêche l'informant qu'à partir du 1^{er} octobre un deuxième facteur fera le service de la ville. Cette amélioration du service postal que nous attendions depuis quatre ans, sera accueillie avec une vive satisfaction par la population de Tenay, grâce aux dévouements du chef de la municipalité auprès de M. Jules Roche, cette affaire a reçu une prompt solution.

Avertissement. — Un vendeur de journaux dont les oreilles ont été irisées et soulevées par le froid, a été arrêté par la police, car il les croit désormais invulnérables, se permet de le dire au public, de ses lecteurs et de son propriétaire, des appréciations que ni les uns ni les autres ne sont disposés à tolérer, pour si insignifiantes qu'elles soient.

Nous comprenons parfaitement que ce fin limier ne puisse digérer l'importance que prend de jour en jour la vente de notre journal, mais bon gré, mal gré, il faut accepter le fait accompli, ou nous nous verrons obligés de lui donner une dernière leçon dont il pourrait se souvenir longtemps.

A bon entendre, salut.

Sathonay. — A propos d'un banquet. — Nous recevons la lettre suivante :

J'ai recouru à l'hospitalité bien connue de votre démocratie organique pour répondre à la lettre de M. Manin, en réponse à l'entrefilet que vous avez publié sur le banquet des réactionnaires du 22 septembre, banquet qui n'aurait pu avoir lieu par suite de la maladie de l'amphytrion des ruelles.

Il n'est guère possible de dénaturer avec plus de mauvaise foi la vérité, car tout le monde sait à Sathonay que le seul motif de l'échec de ce banquet n'est pas la maladie de M. Manin, mais qu'il avait souscrit, malgré l'avis officiel de leur maire, M. de Bernis, qui a vertement blâmé en pleine séance du conseil municipal, le peu d'empressement de ses collègues. La souscription a réuni six adhérents.

Puisque l'on a tant à l'agent bien connu de la réaction, au boulanger Manin, y a-t-il un peu de temps encore que tous les républicains étaient des voleurs, ainsi qu'à ses acolytes de porter des vivats à la République et à son président, M. Carnot, il faut bien que l'on sache que le parti républicain n'est pas un parti de voleurs, mais qu'il est un parti de travailleurs, et que leurs démonstrations hypocrites ne tromperont personne, la meilleure des preuves se trouve entière dans le refus des fonctionnaires d'assister à une réunion qui, pour eux, avait tout l'air d'être une galère compromettante.

Pour terminer, un conseil à messieurs les ralliés : l'honnêteté ne se chante pas sur les toits, c'est à ceux qui nous connaissent de vous donner ce qualificatif. Un démocrate.

DROME

Valence. — Vol avec effraction. — Hier, vers 10 heures du matin, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans la maison d'habitation de M. Berthelin, sur le chemin d'Alizan, à 4 kilomètres 1/2 en viron de notre ville.

Profitant de l'absence de M. Berthelin qui était occupé aux champs, ils ont visité la maison et se sont emparés d'un portefeuille renfermant une somme de 38 francs.

Naturellement les voleurs sont demeurés inconnus.

Notre théâtre. — Le directeur de notre théâtre, pour les saisons d'hiver 1892-93 et d'été 1893, M. Tholozé, est arrivé à Valence depuis plusieurs jours.

Les troupes de drame et d'opéra sont entièrement composées ; on nous dit le plus grand bien de la plupart des artistes.

Ouverture dimanche 9 octobre prochain.

Etat-civil de la ville de Valence, du 24 septembre au 1^{er} octobre. — Naissance : Masculin, 1 ; féminin, 4.

Mariages : M. Samuel Roche, et Mlle Nathalie Robert ; M. Pierre Ferrard, et Mlle Euphrasie.

Décès : Joséphine Boissery ; Augustine Désormaux ; Charles Gray ; Félix Ravel ; Marie Guigou ; Joseph Barberousse ; Jeanne Réné ; Léontine Longueville ; Amédée ; Eugénie Bost ; Eugénie Jourdan ; Augustin Delhomme.

Romans. — L'incident de Romans. — Nous avions promis, hier, des détails nouveaux, appelés, comme nous l'avons dit, à faire sensation. A notre très grand regret, il nous est impossible de les publier aujourd'hui. Quelques renseignements nous manquent encore, et nous ne voulons point un jugement définitif sur cette affaire si regrettable que lorsque nous aurons terminé l'enquête personnelle à laquelle nous nous livrons en ce moment.

Nos lecteurs, qui ne perdront rien pour attendre un jour ou deux, comprendront que nous sommes tenus à la plus grande prudence dans cette affaire où l'autorité militaire n'a pas encore dit son dernier mot.

Nous nous assurons, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que M. le général Berge, gouverneur de Lyon, se rendra un de ces jours dans notre ville pour procéder lui-même à une enquête sur le conflit dont la presse s'est occupée.

Nous avons reçu ce matin une communication d'un de nos compatriotes, relative à l'incident de Romans, qu'il nous est impossible de publier.

Cette communication contient des attaques par trop personnelles et des insinuations calomnieuses contre certains membres du conseil municipal dont il ne nous convient pas de nous faire l'écho.

Nous n'avons pas l'habitude d'employer de pareils moyens de polémique.

Nous pouvons combattre avec vivacité des hommes dont nous ne partageons pas les opinions politiques, mais nous ne nous abaissons jamais jusqu'à leur jeter de la boue au visage.

Leur vie politique et administrative nous appartient ; quant à leur vie privée, elle ne nous regarde pas.

Nous insérons toujours les communications loyales et courtoises ; quant aux autres, nous les jetons au panier... C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Conseil municipal. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le conseil municipal se réunira demain lundi, à 4 heures de l'après-midi.

Ordre du jour de la séance :

Otroti : cahier des charges pour l'adjudication ;

Otroti : traité d'abonnement avec les miliciens ;

Otroti : traité avec les fabricants de limonades et eaux gazeuses ;

Chemins vicinaux ; soutiens de famille ; dépenses ; affectation de l'immeuble Casali ; 2^o du cours Bonnevaux ; calorifère ; mur de clôture ; demande au colonel du 75^e régiment d'infanterie au sujet des soldats de ce régiment ; demande de la femme Champion ; installation d'une lanterne à gaz au boulevard de l'Ouest ;

Nomination. — M. Charton, professeur de musique, demeurant à Romans, place d'Armes, a été élevé à la dignité de membre de l'institut populaire de France, avec diplôme d'honneur et médaille de vermeil.

de 1^{re} classe, pour ses compositions musicales.

ISÈRE

Grenoble. — Nominations militaires. — MM. Rey et Sabatier, lieutenants, ont été affectés au 4^e génie à Grenoble.

MM. les sous-lieutenants Vitenet, Nicole, Largier, Prince et Robin, ont été nommés lieutenants et affectés au 4^e génie.

Départ pour le Soudan. — Parmi les nombreux volontaires qui se sont présentés pour l'expédition du Soudan, nous pouvons donner le nom de ceux qui en font partie, ce sont les sapeurs : Cardat, Gainard, Lambert et Mercier ; les caporaux Bonnardel, Lacépède et Vinet ; les sergents Laborde, Loup et Magnat ; ce détachement partira le 7 octobre.

Mort subite. — Un nommé Joseph Passet, âgé de 50 ans, domestique chez M. Traffort, entrepreneur de voitures de louage, rue de Saut, a été trouvé mort dans l'écurie de son patron ; on attribue ce décès subit à une congestion cérébrale.

Société de tir de l'armée territoriale. — Il est porté à la connaissance des intéressés que le don fait par M. le président de la République à la société, sera attribué au tireur qui aura fait le plus grand nombre de points dans les dix meilleures séries ; une cible sera réservée à un concours spécial entre les différents corps de la garnison de Grenoble.

Le concours se terminera irrévocablement le dimanche 16 octobre prochain, et la distribution des prix aura lieu le dimanche 30 octobre.

Pertes importantes. — Hier, Mme veuve Yrard, demeurant Grande rue, 2, a déclaré avoir perdu dans le trajet de la gare de Grenoble, son domicile quatre billets à ordre représentant une valeur totale de 6.000 fr.

Sensation. — Mort accidentelle. — M. Charin, domestique chez M. Faure, restaurateur à Sassenage, s'est fracturé le crâne en tombant d'une charrette où il était monté pour décharger du foin.

Charin était âgé de 55 ans. La mort a été instantanée.

Chimilin. — Assassinat présumé. — Le sieur Gadet, boulanger à Dolomieu avait été trouvé mort sur la route, son cheval et sa voiture n'ont pu être retrouvés.

On croit que le malheureux a été victime d'un assassinat.

Les soupçons se portent sur un individu de Chimilin.

Le parquet de Bourgoin a dû commencer une enquête.

ARDECHE

Privas. — Ecole normale. — La rentrée des élèves de l'école annexe aura lieu le vendredi matin, 7 octobre.

Mouvement du personnel de l'enseignement. — Les institutrices dont les noms suivent sont nommées :

M^{lle} Darboux, de Pazann à Saint-André-Lachamp ; Reynier, de Silhac (Fontbonne), à Nieglès (Pont-de-Labeaume) ; Platon, de Saint-Sauveur-de-Cruzières, à Labastide d'Andaure ; Vergnon, née Tracol, d'Issamoulens (Les Peyzès), à Silhac (Fontbonne) ; Bertrand, de Rochesauve, à Chalencou (classe enfantine) ; Deffaisse, de Lussas, à Rochesauve ; Lambert, de Lussas, à Saint-Lager-Bressac ; Boissel, de Saint-Lager-Bressac, à Lussas ; Dupré, de Saint-Bardoux, à Saint-Prix (Laplanche) ; Labastide d'Andaure ; Coulanges, de Saint-Victor, à Saint-Pons ; Jouany, d'Aizac, à Buzet ; Peytavin, de Malbosse, à Chassiers (La Davallade) ; Caseneuve, de Meysses, à Andancé ; Lachère, née Robert, de Saint-Jermain, à Scaptes ; Ladrey, de Scaptes, au Teil (adjointe titulaire) ; Plantier, de Saint-Laurent-les-Bains (Les Salles) ; Roques (adjointe titulaire à l'école de garçons) ; Prieur, d'Andancé, à Meysses ; Boissin, de Roques, à Saint-Jermain ; Boissier, de Vals, à l'école maternelle de Saint-Desjard ; Monier, de Serrières (adjointe stagiaire), à Quintenas, adjointe de son mari ; Ponton, de Desjardes, adjointe stagiaire au Teil ; Payen, de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, à Silhac (Lafaurie) ; Molin, de Lafaurie, à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ; Bonnet, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Cros-de-Gérand (La Palisse) ; Moulin, de Prancier (La Pizette), à Ajoux (Le Bouchet) ; Salvat, de l'Aude, au Teil (adjointe) ; Chambon, de Lamartine, adjointe de son mari, à Desjardes.

De Vals, à l'école maternelle de Saint-Desjard ; Monier, de Serrières (adjointe stagiaire), à Quintenas, adjointe de son mari ; Ponton, de Desjardes, adjointe stagiaire au Teil ; Payen, de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, à Silhac (Lafaurie) ; Molin, de Lafaurie, à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ; Bonnet, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Cros-de-Gérand (La Palisse) ; Moulin, de Prancier (La Pizette), à Ajoux (Le Bouchet) ; Salvat, de l'Aude, au Teil (adjointe) ; Chambon, de Lamartine, adjointe de son mari, à Desjardes.

De Vals, à l'école maternelle de Saint-Desjard ; Monier, de Serrières (adjointe stagiaire), à Quintenas, adjointe de son mari ; Ponton, de Desjardes, adjointe stagiaire au Teil ; Payen, de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, à Silhac (Lafaurie) ; Molin, de Lafaurie, à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ; Bonnet, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Cros-de-Gérand (La Palisse) ; Moulin, de Prancier (La Pizette), à Ajoux (Le Bouchet) ; Salvat, de l'Aude, au Teil (adjointe) ; Chambon, de Lamartine, adjointe de son mari, à Desjardes.

Pour compléter ce mouvement, M. l'inspecteur d'académie a nommé :

MM. Bay, élève sortant, à Joyeuse ; Boudin, à Serrières ; Crouzet, de Joyeuse, à Ruoms ; Susini, de Montepert, à Lussas ; Védal, élève sortant, à Montepert ; Cathaland, du Cros-de-Gérand (La Palisse), à Aizac ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de Saint-Jermain, à Saint-Prix ; Clos-de-Gérand (La Palisse), au Teil (adjointe) ; Pierre-Colombier, à Antrevaux ; Giraud, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Pierre-Colombier ; Devidal, élève sortant, à Saint-Etienne-de-Boulogne ; Helly, de Saint-Etienne-de-Boulogne, à Saint-Prix ; Cortis, de